



**Plan parisien pour le**

**Logement d'abord**

**Bilan 2023 & Perspectives 2024**

Août 2024



# Plan parisien pour le Logement d'abord

La **Ville de Paris s'engage depuis plus de 20 ans en faveur de l'accueil, l'hébergement et l'accès au logement des personnes mal logées ou sans abri**. Cette politique volontariste s'est traduite par la production de 110 000 logements sociaux en 20 ans, et également par la mise en place de dispositifs innovants, tels que Louez solidaire et sans risque et la Nuit de la Solidarité.

En février 2021, **la Ville de Paris devient un territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI LDA) lancé par la Dihal, marquant une nouvelle étape dans son engagement en faveur des personnes sans domicile. Le Plan parisien pour le Logement d'abord vise à renforcer les politiques de prévention, à faciliter l'accès rapide au logement des personnes sans domicile, et à améliorer l'offre d'accompagnement. Ce faisant, ce Plan Logement d'abord œuvre pour une plus grande fluidité de l'hébergement afin de lui permettre de retrouver sa vocation d'accueil des personnes en situation de détresse.

Les 15 mesures du **Plan parisien pour le Logement d'abord** s'articulent autour de 5 axes :

1. **Mobiliser l'offre de logements** à travers le développement de Louez solidaire et sans risque, le développement des pensions de famille et leur mobilisation pour des publics sans-abri, le relogement rapide des publics vulnérables par le dispositif Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires (ARPP), et l'évolution des politiques d'attribution et de production de logements sociaux.
2. **Prévenir des situations de sans-abrisme** en favorisant l'accès au logement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et grâce à la prévention des expulsions locatives notamment par un meilleur accompagnement des personnes ayant des problématiques de santé mentale à risque d'expulsion (ELIAHS – Équipes de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins).
3. **Aller vers les personnes sans-abris** grâce à des permanences juridiques et un système de premier accueil plus lisible et articulé à l'échelle de l'arrondissement, dans lequel l'accès au logement trouve une place centrale.
4. **Accompagner les personnes sans domicile** au logement à travers la formation des professionnels de terrain, la coordination de l'offre d'accompagnement lié au logement, et l'expérimentation 'Bail-Bail la rue' afin de reloger 15 personnes ayant des longs parcours de rue.
5. **Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme** grâce aux Rencontres parisiennes du Logement d'abord et la mobilisation des données afin d'objectiver le nombre de personnes concernées et de mieux comprendre leurs parcours et difficultés.

## Bilan 2023 & perspectives 2024

Le tableau ci-dessous restitue les **actions réalisées entre 2021 et 2023** dans le cadre du Plan parisien pour le logement d'abord, ainsi que les **perspectives pour 2024**. Les actions sont mises en place par la Ville de Paris en lien avec les services de l'État et certaines bénéficient de financements de l'AMI LDA.

Ambition de la Ville 2021-2026	Bilan 2021-23	#	Plan d'action 2024
<b>1. Mobiliser l'offre de logement au profit des personnes prioritaires</b>			
Développer le dispositif <b>Louez solidaire et sans risque</b> au profit des ménages prioritaires, et <b>favoriser l'accès des ménages à besoins complexes</b> au dispositif	La <b>captation de 232 nouveaux logements</b> Louez Solidaire et sans risque entre 2021 et 2023 (98 en 2021, 73 en 2022, et 61 en 2023) avec des cofinancements de l'AMI2-LDA. Deux équipes « Louez Solidaire renforcé » - Aurore et Groupe SOS – ont participé à la formation-action Logement d'abord en 2023 afin de renforcer leur capacité à accompagner les ménages ayant des besoins complexes.	<b>1</b>	<b>Capter 60 logements Louez solidaire, associer davantage la DRIHL 75 et le SIAO au pilotage du dispositif, et améliorer l'accompagnement des ménages à besoins complexes pour tous les opérateurs</b> grâce aux <b>nouvelles conventions signées fin 2024</b> .
<b>Mettre 40 logements sociaux du contingent de la Ville à disposition d'Un chez-soi d'abord Paris</b> afin que l'extension de ce dispositif permette d'atteindre 155 bénéficiaires.	La Ville de Paris a <b>signé une convention avec 8 bailleurs sociaux</b> prévoyant la mise à disposition de 40 logements. Fin 2023, <b>29 logements ont été captés</b> au profit des locataires d'Un chez-soi d'abord Paris (dont 16 en 2022 et 13 en 2023).	<b>2</b>	<b>Suivre attentivement la captation des 11 logements restants</b> afin d'atteindre l'objectif de 40 nouveaux logements captés.
Agréer <b>17 nouvelles pensions de famille</b> entre 2021 et 2026, soit une par arrondissement parisien, qui s'ajouteront aux 1661 places	En 2023, la Ville a agréé une <b>extension de pension de famille</b> composée de 4 logements, portant à 9 le nombre de pensions de famille agréées au cours de la mandature. La Ville est en bonne voie pour	<b>3</b>	<b>Poursuivre le développement des pensions de famille</b> grâce à l'agrément d'au moins 3 nouvelles structures, dont une résidence accueil.

<p>en pension de famille déjà livrées à Paris à fin 2023</p>	<p>atteindre l'objectif de financer une Pension de famille par arrondissement à horizon 2026.</p> <p><b>Parcours « de la rue au logement »</b> pour 47 personnes sans-abris ou sans domicile relogées dans les logements de la Ville en pension de famille (56% des relogements en 2023, contre 28% en 2022)</p>		<p><b>Poursuivre la démarche 'de la rue au logement'</b> pour les ouvertures de pensions de famille prévues en 2024, suite à la réussite de l'expérimentation en 2023.</p>
<p>Renforcer le système de suivi en vue <b>d'atteindre l'objectif de 2000 désignations par an au profit des ménages prioritaires</b> labellisés ARPP</p>	<p>En 2023, la Ville de Paris instaure un nouveau système de rappels envoyés aux bailleurs sociaux. Ce renforcement du suivi participe sans doute au maintien du nombre de logements mis à disposition (1489 contre 1449 en 2022) et de ménages relogés (1271 contre 1297 en 2022), dans un contexte d'une baisse de 8% des attributions (10 046 contre 10 935 en 2022).</p>	<p><b>4</b></p>	<p><b>Renforcer le système de suivi de l'ARPP</b> et mobiliser des bailleurs afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 2 000 désignations annuelles. En parallèle, la Ville de Paris et la DRIHL75 étudieront dans le cadre du PDALHPD des pistes pour une meilleure articulation entre le Protocole LDA et ARPP.</p>
<p>Mieux prendre en compte les besoins des personnes sans domicile dans la <b>politique d'attribution</b> de la Ville de Paris</p>	<p>Lancée début 2024, la <b>nouvelle grille de cotation favorise l'accès au logement des ménages prioritaires</b> (situations de sur-occupation, d'expulsion, d'hébergement, de violence, de handicap, Droit au logement opposable [DALO], ou du premier quartile des revenus).</p>	<p><b>5</b></p>	<p><b>Chercher à favoriser les relogements dans le parc social des ménages 'Q1'</b> (du premier quartile de revenus).</p>
<p>Mieux prendre en compte les besoins des personnes sans domicile dans la <b>politique de production de logements sociaux</b> de la Ville de Paris</p>	<p>Dans la <b>Stratégie Logement 2035</b>, la Ville s'est engagée à atteindre 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux. Cette stratégie s'est déclinée dans la nouvelle Convention de délégation des aides à la pierre (DAP) 2023-2028, qui fixe des objectifs ambitieux : produire 25 500 logements sociaux, dont 35% de PLAI et 3% de PLAI adapté. En 2023, 747 logements sociaux ont été agréés dont 696 en PLAI et 51 en PLAI adapté.</p>	<p><b>6</b></p>	<p><b>Poursuivre la politique volontariste de production des logements sociaux</b> afin d'atteindre les objectifs de la Convention de délégation des aides à la pierre.</p>

## 2. Prévenir des sorties d'institution et des expulsions locatives

**Augmenter le nombre de jeunes sortants d'ASE, qui accèdent à un logement,** grâce notamment aux 1000 logements du contingent de la Ville en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et aux relogements en Louez Solidaire et sans risque

Le **Protocole de bonnes pratiques relatif aux attributions de logements en FJT** relevant du contingent de la Ville a **été signé** par l'URHAJ, l'UNAF0 et la Ville de Paris en mars 2024. Grâce à ce protocole au moins 55% des logements de la Ville en FJT seront attribués aux ménages prioritaires, dont des jeunes sous contrat jeunes majeures.

La DLH et la Direction des solidarités (DSOL) travaillent de concert pour favoriser le relogement des jeunes sortants d'ASE, notamment ceux en fin de contrat jeunes majeurs. Grâce à la **formation de plus de 200 professionnels** de l'ASE, l'instauration d'une **nouvelle commission trimestrielle**, et la **priorisation** de ces jeunes dans les attributions, les relogements de ce public progresse.

En effet, **96 étaient logés en Louez Solidaire et sans risque** fin 2023 (+13 par rapport à fin 2022), et **87 sont entrés en FJT** via le contingent de la Ville, soit 76% des 115 jeunes relogés en 2023.

La **Ville de Paris a renforcé son soutien aux jeunes à faibles ressources dans leur accès aux FJT**, par le renouvellement du financement d'Inser'toît et par la création, à titre expérimental, d'une nouvelle aide forfaitaire du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). D'un montant de 150 à 180 € par mois pendant 3 à 6 mois, cette aide apporte un complément de revenu pour des jeunes qui n'ont pas les ressources suffisantes pour payer une redevance en FJT.

**7** Animer le **« Protocole de bonnes pratiques d'attributions de logements en FJT »** avec l'URHAJ et l'UNAF0 pour favoriser l'accès aux logements en FJT pour des publics prioritaires, dont des jeunes réfugiés, sans-abri, sortant d'hébergement, ainsi que des jeunes sous contrat jeune majeur et sortant d'ASE.

**Faciliter l'accès aux logements en FJT pour des jeunes ayant des faibles ressources**, par une mise à disposition de logements pour les jeunes accompagnés dans le cadre d'Inser'toît.

<p><b>Poursuivre une politique volontariste de prévention des expulsions</b> qui a permis de réduire de 30% le nombre de personnes expulsées à Paris depuis 2008, avec une attention particulière accordée aux publics ayant des troubles de la santé mentale</p>	<p>En 2022, la <b>nouvelle équipe ELIAHS du 18e arrondissement a accompagné 36 ménages</b> locataires du parc social ayant des troubles psychosociaux.</p> <p>En 2023, la Ville de Paris a étudié des options pour renforcer la prise en charge des locataires du parc privé à risque d'expulsion et ayant des problèmes de santé mentale.</p>	<p><b>8</b> <b>Lancer une nouvelle équipe ELIAHS est envisagée pour le 17e fin 2024</b>, avec le soutien financier de plusieurs financeurs, dont la Ville de Paris.</p> <p><b>Recruter un professionnel chargé de l'articulation entre prévention des expulsions et santé mentale</b> pour des locataires du parc privé qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs existants.</p>
<p><b>3. Aller vers les personnes sans-abris</b></p>		
<p>Développer un système de <b>premier accueil qui est plus lisible, mieux articulé</b> à l'échelle de l'arrondissement, et davantage <b>axé sur l'accès au logement</b></p>	<p>1 642 entretiens réalisés dans le cadre de <b>permanences d'accès aux droits pour les personnes en grande précarité</b> au sein de 5 sites - 3 Permanences Sociales d'Accueil (PSA), 1 Espace Solidarité Insertion (ESI), et le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) Agnodice. En 2023, 39% des usagers des permanences étaient sans domicile. 82% des demandes concernent le droit des étrangers, 13% la question du logement.</p>	<p><b>9</b> <b>Poursuivre les permanences d'accès aux droits</b> au sein des 5 sites : 3 PSA, 1 ESI, et le CHU Agnodice.</p>
	<p>En 2023, la Ville de Paris a poursuivi des <b>démarches pilotes</b> dans les 10<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissements, associant plus de 20 professionnels des Espaces Parisiens des Solidarités (EPS), des ESI et des antennes logements à des actions de formation, d'interconnaissance, et des visites apprenantes.</p>	<p><b>10</b> <b>Mettre le logement au cœur des actions d'accès aux droits proposées par les structures de premier accueil (EPS, ESI / PSA)</b>, grâce à la formation des professionnels de la veille sociale, la diffusion des informations sur le logement aux acteurs de la veille sociale, le renforcement de la place accordée à l'accès au logement dans les ESI-PSA de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme en cours.</p>

#### 4. Accompagner les personnes sans domicile au logement

Améliorer **l'accompagnement au logement** des publics prioritaires grâce à la formation des intervenants sociaux et **faciliter leur accès au logement** par la sensibilisation des membres des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

**a. Formation sur l'accès au logement des publics prioritaires : environ 700 professionnels formés en 2022 et 2023**, au travers d'un programme annuel de 2 séminaires et de 2 cycles de 4 modules à la carte. La part des professionnels ayant un niveau de connaissance « bon » ou « très bon » passe de 54% avant à 88% après les formations.

**b. Formation-action Logement d'abord : 91 professionnels ont participé aux deux premières éditions.** La formation-action vise les équipes d'accompagnement lié au logement travaillant avec des personnes fragiles, en pension de famille ou dans le diffus. Le programme leur apporte des outils pour intégrer les principes du Logement d'abord dans leurs pratiques et ainsi faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant un long parcours de rue et des besoins complexes. En 2023, la Ville de Paris a expérimenté ce programme auprès d'une première cohorte de 9 équipes d'accompagnement (56 personnes ont participé à la première édition). En 2024, Alfapsy, un organisme de formation externe, déploie une version renforcée du programme auprès d'une deuxième cohorte composée de 6 équipes (35 professionnels).

**c. Sensibilisation des membres des CALEOL** aux principes du Logement d'abord : après un premier **atelier d'échange** le 25 novembre 2022, la Ville a organisé un séminaire de sensibilisation le 31 mars 2023 à la DLH. Ce séminaire a réuni 40 membres de

11

a. **Former 350 travailleurs sociaux** sur l'accès au logement, notamment grâce à 2 séminaires d'une journée et 2 cycles de 4 modules à la carte.

b. **Préparer le lancement d'une 3e cohorte de la formation-action et structurer une communauté de pratiques** pour aider les anciens stagiaires à maintenir la dynamique 'logement d'abord' après la fin du programme.

c. Poursuivre la **sensibilisation des membres des CALEOL aux principes du Logement d'abord** grâce à des séances de sensibilisation lors du Comité d'échange partenarial et à la

	<p>CALEOL, représentants de locataires, de bailleurs sociaux et de réservataires de logements sociaux. La discussion a permis de proposer un éclairage du cadre général des politiques parisiennes d'attribution puis de débattre des enjeux de la démarche du Logement d'abord à Paris.</p>		<p>représentation de la Ville au sein des commissions d'attribution.</p>
<p><b>Augmenter le relogement des personnes sans-abris chroniques</b> à Paris</p>	<p><b>Bail-Bail la rue</b>, un projet porté par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et les Enfants du Canal, <b>est lancé début 2024</b> suite à l'obtention des financements de la DRIHL et de la Ville de Paris.</p>	<p><b>12</b></p>	<p><b>Reloger 15 ménages sans-abris chroniques en 2024 et 2025</b> grâce aux logements du contingent de la Ville de Paris de la RIVP, et d'un accompagnement renforcé de l'association des Enfants de Canal. Si l'expérimentation est une réussite, les partenaires du projet étudieront la faisabilité d'un passage à l'échelle du dispositif à Paris.</p>
<p><b>Renforcer la coordination de l'offre d'accompagnement lié au logement</b> à Paris, et notamment le dispositif d'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL) financé par l'État et l'Accompagnement social lié au logement (ASLL), financé par la Ville.</p>	<p>Dans le cadre du PDALHPD, à l'automne 2023, la Ville de Paris et la DRIHL 75 ont organisé <b>une consultation des principales parties prenantes</b> – 30 personnes accueillies et 60 professionnels – <b>afin de recueillir leur avis sur le fonctionnement et les limites des dispositifs AVDL et ASLL</b>. Le Comité responsable du PDALHPD a validé les propositions d'amélioration issues de la consultation en mars 2024.</p>	<p><b>13</b></p>	<p><b>Mettre en place des recommandations issues de la consultation organisée à l'automne 2023</b>. En plus des actions de communication et d'interconnaissance entre bailleurs et opérateurs AVDL / ASLL, la Ville apportera des améliorations au cahier des charges ASLL visant, entre autres, à réduire des ruptures d'accompagnement.</p>

## 5. Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme

<p>Dans le prolongement de la Nuit de la Solidarité, <b>améliorer la connaissance des besoins des personnes sans domicile</b> (ou en risque de le devenir) <b>à Paris</b> et contribuer à l'évaluation de la politique de lutte contre le sans-abrisme en partageant les données déjà existantes sur ce sujet</p>	<p><b>La Ville de Paris a poursuivi le renforcement de l'observation du sans-domicilisme</b> par la réalisation de <a href="#">la Nuit de la Solidarité estivale, l'étude qualitative sur les habitants du Bois de Vincennes</a>, et la publication de la première édition -2021-2022 – des '<a href="#">Chiffes clés : Personnes sans domicile à Paris</a>'. En parallèle, la ville a conforté le partenariat autour de l'observation du sans domicile, en étoffant le <b>Groupe de travail sur l'observation du sans-domicilisme à Paris</b>. En plus des partenaires initiaux – la Ville de Paris, la Drihl, le Samu Social de Paris, l'Apur, l'Adil 75, - le SPIP de Paris et le GHU Psychiatrie et Neurosciences ont intégré le groupe début 2024.</p>	<p><b>14</b></p>	<p><b>Poursuivre la montée en charge de l'observation du sans-domicilisme</b> au travers des productions annuelles (la Nuit de la Solidarité et des 'chiffes clés') et des travaux universitaires. La Ville de Paris cherchera également à renforcer la coordination entre les instances d'observation sociale.</p>
<p>Favoriser l'appropriation des principes et pratiques du Logement d'abord, notamment à travers <b>les Rencontres parisiennes du Logement d'abord</b></p>	<p>L'Observatoire social de la DSOL a élaboré le référentiel en vue du lancement de <b>l'évaluation de Bail-Bail la rue</b> qui vise à suivre l'évolution des situations sociales et sanitaires des personnes accompagnées et analyser les pratiques de l'équipe à l'aune des principes du Logement d'abord.</p> <p>La <b>deuxième édition des Rencontres parisiennes du Logement d'abord a réuni, le 23 avril 2024, 243 participants et 58 intervenants</b> pour une journée d'échange et de réflexion autour du Plan parisien pour le Logement d'abord.</p>	<p><b>15</b></p>	<p><b>Lancer l'évaluation de Bail-Bail la rue</b> en réalisant une première vague d'entretiens auprès des personnes accompagnées et des professionnels des Enfants du Canal.</p> <p><b>Organiser la troisième édition des Rencontres parisiennes du Logement d'abord</b> début 2025, selon un format à définir.</p>

